



Mars - März - Marzo
2013

ligue suisse contre la vivisection schweizer liga gegen vivisektion lega svizzera contro la vivisezione

et pour les droits de l'animal - und für die rechte des tieres - e per i diritti dell'animale

LSCV
Case postale 148, 1226 Thônex / GE
T 022 349 73 37 F 022 349 19 54
www.lscv.ch
Mitgliederbeitrag / Cotisation
Membre Quota socio CHF 15.-
CCP 12-2745-6
IBAN CH38 0900 0000 1200 2745 6
BIC POFICHBEXXX

Rapport d'activité 2012 de la Ligue suisse contre la vivisection

Secrétariat et bureau

Le fonctionnement du bureau est resté identique à 2011. Max Moret, Président de la Ligue, est présent au bureau tous les matins de 8h00 à 10h30. Il assure le suivi des dossiers et garantit la bonne marche de la Ligue. Luc Fournier, Vice-président, est présent tous les mercredis et vendredis. Il s'occupe de la rédaction et mise en page du journal et d'autres publications, du site Internet et des actions dans le domaine de l'expérimentation animale.

Maja Schmid assure la gestion administrative. Il s'agit du seul poste salarié de la Ligue, pour un taux d'occupation de 100%. L'activité administrative de la Ligue représente une charge de travail importante. Nous recevons quotidiennement de nombreux appels téléphoniques, courriers ou mails, dont beaucoup doivent être traités rapidement. La gestion et l'enregistrement des nouveaux membres, le suivi administratif des actions en cours ou l'organisation d'événement nécessite que le Comité puisse compter sur un secrétariat efficace. Concernant l'envoi de courriers ou mails par nos membres, nous essayons d'y répondre au plus vite. Si un envoi n'a pas reçu de réponse dans la semaine qui suit, n'hésitez pas à nous le faire savoir. Il est possible que nous ne l'ayons pas reçu, particulièrement si c'est un mail. Nos filtres anti-spams peuvent parfois supprimer par erreur un message avant sa réception.

Assemblée générale et Comité

L'A.G de la Ligue a eu lieu l'après-midi du 24 mars 2012. Le Comité national de la Ligue s'est réuni le matin du même jour. Les principaux points discutés concernaient le renouvellement de l'aide annuelle accordée aux refuges et aux campagnes de stérilisations, le suivi des actions en cours, l'élaboration de la prochaine campagne d'affichage contre la fourrure et le soutien à l'initiative populaire fédérale pour la protection des grands prédateurs.

Le Comité regroupe actuellement les personnes suivantes : Président : Maxime MORET, Vice-président : Luc FOURNIER, Trésorière : Maja Schmid, Secrétaire du comité : Laurianne PARENT, Membres : Sylvie BENOÏT, Suzann KARAGÖZ, Michèle LOISEL, Ruth MULLER et Suzanne WACHTL.

Membres

La Ligue a accueilli 629 nouveaux membres en 2012. Nous leur souhaitons la bienvenue et les remercions chaleureusement pour leur engagement. Nous accueillons également ces nouvelles inscriptions comme un encouragement à poursuivre nos activités.

Comptabilité

Chaque année, nos comptes sont contrôlés et soumis au Département des Finances de Genève. Cela nous permet de bénéficier de l'exonération fiscale. Nous en profitons pour vous rappeler que vous avez la possibilité, selon la loi en vigueur dans votre canton, de déduire de votre déclaration fiscale tous les dons (généralement) d'un montant supérieur à Fr 100.- faits à la Ligue. Pour connaître les modalités de déduction, il vous suffit de contacter votre administration fiscale.

Finances

Le montant total des dons a été légèrement supérieur à celui de l'an passé et le bouclage des comptes 2012 fait état d'un excédent de recette de Frs. 40'272,94. Les montants issus d'une rédaction testamentaire fluctuent chaque année mais assurent toujours une part importante des revenus de la Ligue. Il nous permet aussi de maintenir à un montant très bas la cotisation annuelle des membres.



Coalition européenne pour mettre fin à l'expérimentation animale

Maja Schmid a représenté la Ligue aux deux réunions annuelles de l'ECEAE qui se sont déroulées du 2 au 4 mars au Danemark et du 17 au 19 octobre en Belgique. C'est également Maja qui communique tout au long de l'année avec la coalition et prépare les actions et dossiers soutenus sur le plan européen. Les diverses actions menées ont été en partie relatées dans nos journaux des mois de septembre et décembre. Elles sont également consultables sur notre site internet sur la page « expérimentations animales ».

Fin 2012, l'ECEAE regroupait 19 organisations membres, provenant de 15 pays européens. Outre l'intérêt de réunir nos forces pour mieux nous faire entendre, les séances de l'ECEAE sont aussi l'occasion de créer des liens enrichissants entre nos organisations. Les dissensions et concurrences entre organisations de protection des animaux étant souvent la règle, le fait de réussir à fédérer 19 organisations pour viser des objectifs communs est en lui-même très encourageant.



Commissions

L'activité nationale de la ligue nous donne la possibilité de proposer des candidats pour siéger au sein de certaines commissions fédérales, mais également cantonales, notamment à Genève où la Ligue a son siège.

Luc Fournier représente la Ligue depuis 2002 dans la **Commission genevoise de contrôle de l'expérimentation animale**, et Daniel Favre représente la Ligue depuis 2009 dans la **Commission vaudoise de contrôle de l'expérimentation animale**.

En plus de leurs séances de travail cantonal, Daniel et Luc ont participé aux réunions du KTT (Konferenz der Tierschutzdelegierten der kantonalen Tierversuchskommissionen). Celui-ci regroupe les membres actifs de protection des animaux siégeant dans les commissions des cantons de Bâle, Zurich, Berne, Vaud, Genève et Fribourg. Une première réunion a eu lieu

le 21 mars à Berne, une deuxième a eu lieu le 31 octobre 2012 à Bâle-Ville. Ces réunions sont l'occasion de discuter de dossiers ou de problèmes rencontrés au sein des commissions cantonales, les membres de protection des animaux y étant toujours minoritaires. C'est également l'occasion de tisser des liens entre membres d'associations provenant de toute la Suisse.

Luc représente également la Ligue depuis 2006 dans la **Commission genevoise pour la diversité biologique** et dans la **Commission de la Faune**. La chasse étant interdite dans ce canton depuis 1974 suite à une votation populaire, le rôle de la sous-commission consiste notamment à trouver des solutions permettant d'éviter le tir d'animaux sauvages, lorsque ceux-ci sont en surnombre ou créent des dégâts aux cultures.

Actions diverses

Tests sur les animaux pour des cosmétiques - **Dénonciation pénale de la LSCV contre les autorités cantonales de Bâle, d'Argovie et l'office vétérinaire fédéral**

La responsabilité des autorités impliquées a été reconnue lors du jugement du Parquet argovien le 5 mai 2012, bien que celui-ci ait renoncé à infliger des sanctions pénales aux auteurs des infractions. Une des raisons étant que si l'autorité cantonale a bien violé la législation en délivrant une autorisation d'expérimentation animale sans requérir le préavis obligatoire de la commission cantonale, celle-ci a malgré tout préavisé favorablement la demande avec effet rétroactif. Effectivement, réunie à la va-vite une fois la dénonciation de la Ligue connue, la commission a validé l'autorisation délivrée. Il faut rappeler que sur les 8 membres de la commission, seuls trois y représentent la protection des animaux. A l'inverse, une majorité de membres y représente la recherche et l'industrie pharmaceutique. Il aurait donc été étonnant que la commission émette une décision contraire à ses intérêts. Néanmoins, les autorités cantonales dénoncées ont été contraintes de revoir leur fonctionnement et c'était le principal objectif visé.



Prises de position LSCV

Plusieurs procédures de consultation ont été lancées en 2012. Parmi celles-ci, la Ligue a émis des prises de position sur les deux ordonnances fédérales suivantes :

Ordonnance sur la déclaration des fourrures et des produits de pelleterie

Le projet d'ordonnance a été mis en consultation par l'Office vétérinaire fédéral (OVF) du 3 juillet au 24 septembre 2012, et la Ligue a communiqué sa prise de position le 11 septembre. Le texte final de l'ordonnance a finalement été adopté par le Conseil fédéral le 7 décembre 2012, il entrera en vigueur le 1er mars 2013.

Parmi les modifications que nous avons sollicitées, celle visant à inclure la fourrure de lapins dans la déclaration obligatoire des fourrures a été entendue. Celle qui obligeait de mentionner la provenance d'une fourrure également.

A l'inverse, notre souhait de rendre obligatoire la déclaration de la totalité des fourrures dans un même produit, et non seulement pour les trois principales peaux le composant, n'a pas été pris en considération. A l'occasion d'une discussion avec l'OVF, nous avons rappelé que la Ligue avait fait analyser en 2005 plusieurs fourrures par un laboratoire cantonal. Dans certains cas, les produits chimiques utilisés pour le traitement des fourrures avaient détérioré la structure du pelage à un point, qui ne permettait plus à des spécialistes de définir avec certitude de quelle espèce animale il s'agissait. De ce fait, sans obligation de mentionner toutes les fourrures dans un même produit, il deviendra impossible de s'assurer qu'aucune peau de chien ou de chat n'entrera dans sa composition, bien que l'utilisation de telles peaux soit strictement interdite par la loi sur la protection des animaux (art. 14, al. 2).



Ordonnance sur la protection des animaux (OPAn)

La modification de l'ordonnance a été mise en consultation par l'OVF du 3 septembre au 3 décembre 2012, et la Ligue a communiqué sa prise de position le 2 décembre.

Parmi les points contestés, la possibilité, dans certains cas, de permettre à nouveau l'utilisation de fils de fer barbelés pour la détention des chevaux (art.63). Ce type de clôture avait pourtant été interdit à l'occasion de l'entrée en vigueur de la nouvelle OPAn en septembre 2008, en raison des risques de blessures graves. Autre point contesté, la possibilité de détenir individuellement des chiens en chenil, même dans les cas où ces animaux sont sociables (art.70, al.2). L'obligation de détenir les animaux sociables au minimum par deux était pourtant une des avancées importantes de l'OPAn en 2008. On ne peut que déplorer ce retour en arrière fondé uniquement sur des impératifs pratiques et économiques.

Encore pire, la possibilité d'utiliser des sangliers vivants pour l'entraînement des chiens de chasse (art.75). Qu'une ordonnance sur la protection des animaux vise à mettre en contact des sangliers et chiens de chasse uniquement pour que ces derniers apprennent le danger que peuvent présenter les suidés à l'état sauvage est inacceptable. Les risques de blessures seront inévitables pour les chiens, et le stress infligé aux sangliers, qui ne disposeront d'aucune réelle fuite possible, sont complètement disproportionnés en regard de l'apprentissage visé. Plus positif, nous avons soutenu plusieurs nouvelles dispositions qui sont clairement plus favorables à la protection des animaux, notamment dans la manière de les traiter. Nous avons aussi soutenu l'art. 145, al.4 qui obligera enfin les cantons à transmettre à l'autorité fédérale le préavis des commissions cantonales sur l'expérimentation animale.

Expérimentations animales au Tessin Dénonciation pénale de la LSCV contre les autorités tessinoises



Suite à plusieurs échanges de courriers assez peu constructifs engagés entre novembre 2011 et mars 2012 avec le service vétérinaire cantonal tessinois, une campagne de presse a été menée entre mai et septembre 2012. La commission cantonale sur l'expérimentation animale dans laquelle siégeaient illégalement plusieurs membres de l'autorité tessinoise, dont le vétérinaire cantonal, a finalement été dissoute. Malgré

cela, le Conseil d'Etat tessinois ne semblait pas vouloir assurer un contrôle rigoureux des expériences menées dans ce canton, la Ligue a finalement dénoncé pénalement le vétérinaire cantonal et toutes les personnes responsables des dysfonctionnements de la commission.

Nourriture pour chiens et chats non testé sur les animaux



Suite à notre article publié en décembre 2011 au sujet des expériences menées sur les animaux par de nombreux fabricants d'aliments pour animaux domestiques, Céline Falconnier a pris en charge la suite de ce dossier et entrepris des contacts auprès des fabricants. L'objectif était de connaître les études menées par les fabricants pour développer leurs produits, puis d'établir une liste de marques ne menant pas de tests contraignants ou invasifs sur les animaux. Ce travail a été finalisé en décembre et la liste des marques ainsi que d'autres informations pratiques se trouvent sur notre site internet sur la page « expérimentations animales ». Le bureau transmet naturellement cette liste par courrier à toute personne qui en fait la demande. Céline répond également à toute question sur ce thème, par courrier ou mail à l'adresse c.falconnier@lscv.ch

Constitution genevoise

Le bureau genevois de la Ligue s'est engagé contre l'adoption de la nouvelle constitution genevoise, laquelle supprimait l'interdiction stricte de la chasse. Nous avons mené une campagne sous forme de tout ménage ainsi que par l'établissement de plusieurs prises de positions contre le nouveau texte, lesquelles nous ont permis de bénéficier d'affichages F4 sur la voie publique. Le projet de nouvelle constitution étant soutenu par les principaux partis politiques en place, la campagne fut plutôt vive et le sujet de la chasse a provoqué de nombreux articles jusque dans la presse alémanique. Le journal gratuit *20 minutes* qui avait accusé en première page la Ligue de mentir sur ses affiches de campagne a fait l'objet d'une plainte pénale pour diffamation. Celle-ci est toujours en cours. La nouvelle constitution a finalement été adoptée le 14 octobre 2012 par 54,1% des votants. Malgré l'issue du scrutin, nous remercions tous nos membres et sympathisants qui se sont mobilisés durant la campagne.

Conjointement à la votation, la télévision ARTE s'est déplacée à Genève pour y faire un sujet sur l'interdiction de la chasse en vigueur dans ce canton depuis 1974. Une séquence a été filmée le 3 octobre dans les locaux de la Ligue. A cette occasion, Luc Fournier a exposé le développement de la faune et expliqué les différentes conditions à remplir pour que l'interdiction puisse être temporairement levée.

Combats de vaches d'Hérens à Genève

Drôle d'idée du Maire de la ville de Genève, d'importer des combats de vaches valaisannes pour animer la fête nationale du 1er août. Que ces combats perdurent en Valais est une chose, les exhiber au centre ville de Genève en est une autre. Nous avons reçu beaucoup de plaintes de nos membres genevois pour nous inciter à intervenir, ce que nous avons fait par un premier courrier adressé au Maire, le 10 juillet 2012. Nous rappelions qu'une demande pour organiser de tels combats en ville de Genève avait déjà été refusée par le passé. Que si les combats de reines exploitaient le caractère naturellement combatif des vaches de la race d'Hérens, celles-ci étaient artificiellement mises en situation d'affrontement, au besoin avec l'aide de rabatteurs. Et si les blessures étaient peu fréquentes lors des combats, elles étaient néanmoins réelles et provoquaient inévitablement des maux ou des dommages. Ces combats étaient de ce fait contraires aux articles 3 et 4 LPA ainsi qu'à la section 3 de l'OPAn, laquelle dispose qu'il est interdit d'employer des animaux pour des exhibitions s'il en résulte manifestement pour l'animal des douleurs, des maux ou des dommages.

Le Maire refusant de revenir sur sa décision, nous avons sollicité l'avocat Mauro Poggia pour recourir contre la décision du service vétérinaire cantonal (SCAV) d'autoriser ces combats. Le recours a été déposé auprès de la cour de justice le 17 juillet. Dans sa prise de position, le SCAV contestait la qualité pour la LSCV de recourir contre son autorisation. La LSCV n'était pas directement touchée par cette décision et la législation fédérale n'accordait pas de droit de recours aux organismes de protection des animaux. La cour de justice a rendu sa décision le 26 juillet 2012. Sans jamais aborder la légalité ou non des combats, la cour motivait sur trois pages sa décision refusant à la LSCV sa qualité pour recourir contre la décision du SCAV, et déclarait par voie de communiqué de presse « *Les vaches d'Hérens bienvenues à Genève* » ! Au final, le public genevois aura bien assisté à quelques combats aseptisés, au cours desquels tout aura été mis en œuvre pour qu'aucun animal ne soit blessé ni mis dans des situations qui puissent faire l'objet d'une plainte pénale pour leurs propriétaires. Un vrai simulacre, dont il semble qu'une grande partie du public ait apprécié le spectacle. Le 24 août, nous avons interpellé l'OVF sur la légalité de ces combats, motivant notre position par des exemples de blessures infligées aux vaches et des vidéos montrant la violence de certains affrontements ainsi que le comportement de rabatteurs forçant aux combats des animaux qui essayent de s'éviter. Dans sa réponse du 24 septembre suivant, l'OVF, comme à son habitude, n'abordait aucun point factuel, se contentant brièvement d'affirmer que lors des combats de reines « *les vaches ne sont ni maltraitées ni tuées* ».



« **Combats de reines à Aproz (VS): les éleveurs pansent les plaies de leurs bêtes** » annonçait le journal de la télévision suisse romande le 11 mai 2009, à l'occasion de la clôture des combats. Dans une séquence, la « reine du jour », cornes maculées de sang, est montrée en plein combat. « *Les traditionnels combats des vaches d'Hérens se sont terminés hier. De nombreuses bêtes sont blessées par des coups de cornes. Les éleveurs s'occupent maintenant de soigner les blessures de leurs protégées* », décrit toujours le site internet de la rts¹.

¹ www.rts.ch/video/info/couleurs-locales/543652-combats-de-reines-a-aproz-vs-les-eleveurs-pansent-les-plaies-de-leurs-betes.html?date=2011-10-19

Aide aux étudiants

La Ligue a reçu dans ses bureaux plusieurs étudiant(e)s souhaitant faire un travail sur le thème de l'expérimentation animale. Le bureau a également répondu à plusieurs demandes et questionnaires transmis par des étudiants ou jeunes en formation.

Lobbying au Parlement fédéral

La Ligue a reçu le soutien actif de Paul Ecoffey, pharmacien, pour approcher nos élus au Conseil national et au Conseil des Etats, en vue de créer des contacts et soutenir des actions au sein du Parlement. La législation et la protection des animaux s'organisent en premier lieu au sein de nos chambres fédérales. Il est donc important de pouvoir y être entendu sur les objets concernant ces thèmes.



France - Utilisation d'animaux pour la formation

Le bureau de la Ligue a engagé une collaboration avec Marie Berger de l'association française OIKOS KAÏ BIOS, dans le but de permettre le remplacement des animaux dans l'enseignement. Si en Suisse nous avons la chance de voir progressivement disparaître l'utilisation d'animaux dans les écoles secondaires, tel n'est pas le cas de la France qui encourage même la dissection d'animaux par des pré-adolescents. OIKOS KAÏ BIOS a effectué un important travail pour établir les types de cours dispensés dans les écoles du Département de la Haute-Savoie et approché des enseignants susceptibles d'accepter de remplacer les animaux par des logiciels informatiques. A cet effet, une rencontre a eu lieu le 30 novembre dans les bureaux de la Ligue avec Massimo Tetamanti, scientifique de l'ATRA et spécialiste des méthodes substitutives dans l'enseignement, afin de passer en revue et de tester les différents modèles pouvant être proposés dans les écoles françaises. La collaboration avec OIKOS KAÏ BIOS est toujours en cours.

Soutien aux méthodes substitutives

Revue ALTEX

Principale revue scientifique traitant des méthodes substitutives, elle est éditée en anglais et allemand, et diffusée par abonnement dans le monde entier en version papier ou électronique. Daniel Favre est membre de son Comité directeur depuis la création d'ALTEX Edition fin 2006.



La Ligue a renouvelé son soutien financier en 2012 au réseau international InterNICHE, et à la Chaire d'enseignement des méthodes alternatives de l'Université de Genève, dont le compte-rendu des activités 2012 est publié ci-après. Le rapport annuel d'InterNICHE est arrivé trop tardivement pour être traduit à temps, mais sera publié dans notre prochain journal.

Chaire Doerenkamp-Naef-Zbinden

La première chaire universitaire d'enseignement des méthodes alternatives en Suisse a été inaugurée en mars 2009 à l'Université de Genève. Le budget annuel de Fr 300'000.- de cette chaire est assuré durant cinq ans grâce à des fonds privés, provenant des Fondations Doerenkamp et Naef, de la LSCV, de la SVPA, de Suzanne Wacht et de la LVDACV. Pour sa troisième année d'activités, le Professeur Pierre Cosson, titulaire de la chaire, décrit les différents enseignements et formations offerts aux étudiants ou chercheurs.

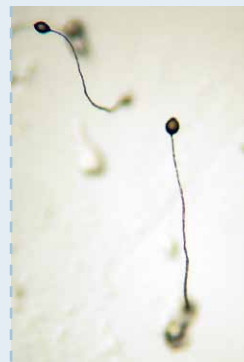
Développer les méthodes alternatives à l'expérimentation animale



Créée il y a quatre ans, la chaire consacrée aux méthodes alternatives à l'expérimentation animale continue ses activités d'enseignement et de recherche. Les enseignements visent à initier les étudiants et les chercheurs à tous les stades de leur carrière aux modèles in vitro permettant de remplacer l'expérimentation animale. Ils associent cours théoriques et travaux pratiques, offerts en particulier à des étudiants de biologie et de médecine, mais aussi à des chercheurs professionnels intéressés par ces approches. Un projet de recherche appliquée est la production d'anticorps entièrement in vitro, sans recours à des animaux. Je souhaiterais cette année décrire spécifiquement les activités de recherche fondamentale qui sont menées par notre laboratoire.

L'un des thèmes de recherche principaux de notre laboratoire est l'étude des maladies infectieuses provoquées par des bactéries. Il s'agit d'un sujet très sensible, car les infections bactériennes sont courantes, parfois mortelles, et de nombreuses bactéries deviennent résistantes à un nombre croissant d'antibiotiques. Pour développer de nouveaux médicaments antibactériens, une piste de recherche consiste à étudier les mécanismes qui permettent aux bactéries d'infecter

un patient, pour développer de nouveaux médicaments qui interfèrent avec l'infection. Malheureusement on étudie souvent les infections bactériennes en infectant des animaux de laboratoire (rats ou souris principalement) afin d'observer la progression de l'infection. Notre laboratoire développe depuis des années des modèles alternatifs qui consistent à infecter non pas des souris, mais des amibes *Dictyostelium*. Nos travaux, qui ne mettent pas d'animaux en jeu, ont montré que de nombreuses bactéries utilisent les mêmes mécanismes pour infecter des souris ou des amibes. Cette alternative permet d'étudier les mécanismes infectieux de certaines des bactéries les plus redoutables, notamment les *Pseudomonas aeruginosa*. Depuis quelques années, en collaboration avec un réseau de laboratoires de recherche, nous utilisons ce modèle pour isoler des composés qui bloquent les infections bactériennes, et qui pourraient à terme être utilisés pour traiter des patients infectés.



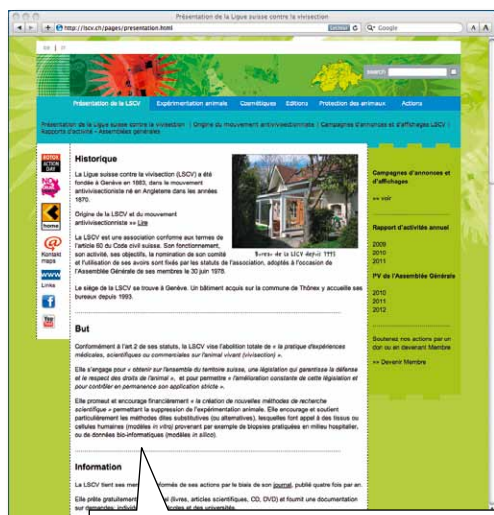
Dictyostelium discoideum

Prof Pierre Cosson,
Chaire Doerenkamp-Naef-Zbinden
Faculté de Médecine de Genève

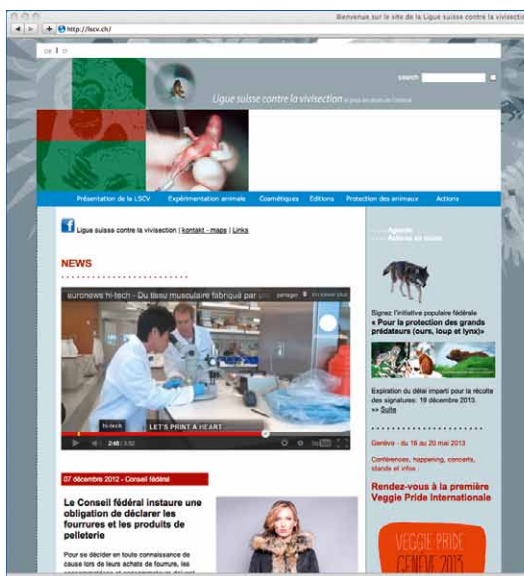
Site Internet

Le lancement avec l'ECEAE de notre action européenne « Botox Action Day » le 17 juillet, a été l'occasion de mettre en ligne notre nouveau site internet, toujours traduit en français, allemand et italien. Plusieurs dossiers et archives de l'ancien site ne sont pas encore accessibles sur notre nouvelle plateforme, car cela nécessite un important travail de transfert et d'actualisation des données. Néanmoins, de nombreuses nouvelles rubriques ont été intégrées au nouveau site, notamment au niveau des documents officiels et des procédures publiques. Celles-ci sont principalement consultables sur la page « Protection des animaux ». Le site internet ayant été conçu par le bureau de la Ligue, les modifications ou mises à jour se font également à l'interne, ce qui réduit les dépenses liées à la maintenance.

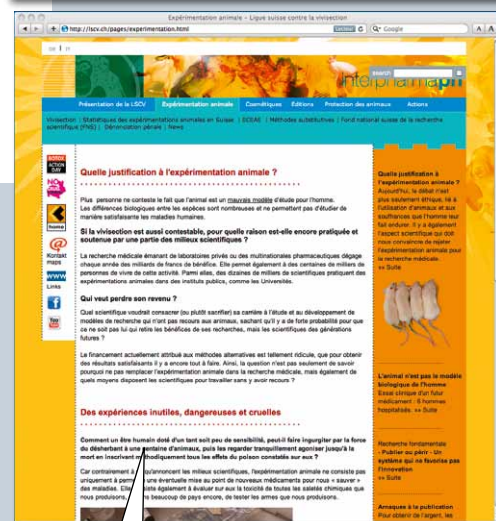
Le site se décompose en 6 parties :



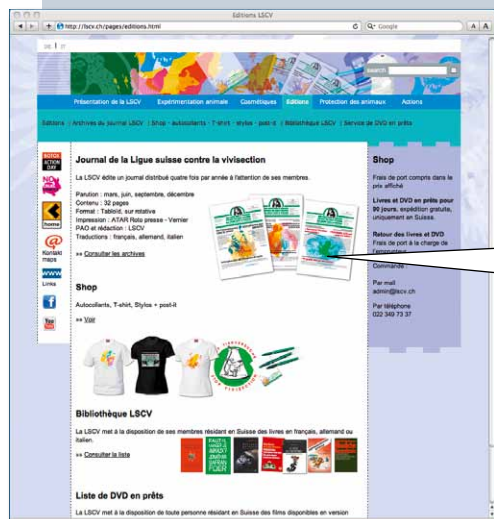
Sur la page « **Présentation de la LSCV** », vous trouverez des informations générales sur les buts et statuts de la Ligue. Il est aussi possible de consulter nos anciens rapports d'activités, procès-verbaux des assemblées et campagnes d'annonces dans les médias.



La page « **Expérimentation animale** » qui est encore en cours de complément de données, traite de l'utilisation d'animaux pour la recherche, mais comporte aussi une rubrique sur les méthodes substitutives et les divers soutiens accordés par la Ligue.



La page « **Actions** » informe sur nos actions en cours : pétitions, initiatives, stands etc.



La page « **Editions** » regroupe le shop LSCV : t-shirt disponibles, autocollants, stylos, post-it. Les journaux édités depuis 2008 sont aussi consultables au format pdf à partir de la rubrique « archives du journal LSCV ». La liste des livres en prêts ainsi qu'une présentation pour chacun d'eux se trouve à la rubrique « bibliothèque LSCV ». Pour l'instant, une trentaine de livres sont disponibles principalement en français et allemand.



La page « **Protection des animaux** » comporte plusieurs thèmes de références, comme la rubrique « **Curia Vista** ». Elle liste et renvoie sur les publications officielles, tous les objets déposés par nos élus dans les chambres fédérales et qui traitent de la protection des animaux. La partie concernant le domaine des expériences sur les animaux est traitée à part, les objets étant consultables directement sur notre site internet. La rubrique « **Législation** » fait état des différents textes législatifs relatifs à la protection des animaux en Suisse. Des liens permettent également d'accéder aux textes officiels mis à jour. La rubrique « **Procédure de consultation** » regroupe toutes les procédures en cours ou clôturées, dans le domaine des animaux. On y trouve les prises de positions LSCV, mais également les rapports d'audition et les textes définitifs adoptés par le Conseil fédéral. La rubrique « **Procédures pénales** » met en ligne les rapports annuels publiés par l'Office vétérinaire fédéral, lesquels recensent les procédures menées en Suisse lors de mauvais traitements ou d'infractions dans le domaine de la protection des animaux.

La page « **Cosmétiques** » réunit tous les articles traitant cette thématique. La liste des cosmétiques non testés sur les animaux y est maintenant mise à jour et consultable en ligne. Un fichier pdf contenant des informations plus détaillées peut également y être téléchargé.

InterNICHE est un réseau international regroupant des étudiants et des professeurs militant pour le remplacement des animaux dans la recherche et l'enseignement. Fondé en 1988 sous le nom d'EuroNICHE, ce réseau s'est rebaptisé InterNICHE en 2000 après avoir étendu ses activités en s'engageant dans des projets internationaux. InterNICHE dispose aujourd'hui de coordinateurs d'activité dans une trentaine de pays. La LSCV soutient financièrement d'InterNICHE depuis de nombreuses années. Elle diffuse notamment en Suisse le livre « *From Guinea Pig to Computer Mouse* ». Cette publication regroupe plus de 500 méthodes pouvant remplacer les animaux dans l'enseignement.

Rapport d'activité 2012

InterNICHE

Le présent document décrit une partie des activités d'InterNICHE en 2012, notamment celles rendues possibles grâce au financement de la LSCV. Il détaille également les actions prévues pour 2013, en sollicitant les fonds précieux de la LSCV qui en permettront la réalisation. Tous les accomplissements passés et les projets futurs reflètent les activités du réseau InterNICHE, de contacts nationaux et de partenaires, qui œuvrent en étroite collaboration avec le coordinateur.

Film sur les alternatives vétérinaires : de nouveaux contenus axés sur le remplacement

De nouvelles images, alliant reportages de séminaires sur les alternatives, expositions multimédia et interviews d'enseignants et d'étudiants, ont été rapportées du Mexique, du Brésil, du Chili, de Colombie et du Pérou pour le nouveau film d'InterNICHE « *Alternatives in Veterinary Education and Training* ». Ces séquences de pays hispaniques et lusophones complètent la participation des pays d'Amérique Latine, une région de grande importance pour ce projet de portée mondiale à vocation entièrement multiculturelle. Exemples de contributions reçues :

-Au Mexique, une nouvelle faculté d'études vétérinaires utilise exclusivement des solutions alternatives, fondées notamment sur des emplois innovants de la technologie et des mannequins sophistiqués reliés à des ordinateurs, fabriqués en interne.

-Au Brésil, un système de perfusion et de pompe permet de faire circuler du sang synthétique dans des cadavres d'animaux d'origine éthique (animaux non tués pour l'enseignement), à des fins de formation chirurgicale.

-En Colombie, des mannequins de grands animaux ont été mis au point par des enseignants et des étudiants dans le cadre d'une approche collaborative très réussie.

-Enfin, l'accès des étudiants à des opportunités de travail thérapeutique sur des animaux au sein de cliniques vétérinaires leur permet de bénéficier de formations réalistes dans un contexte de soin.

Ce film sera présenté sur la scène internationale en 2013.

Actions de sensibilisation en Iran, en Ouzbékistan et au Kirghizstan

Une vaste campagne de sensibilisation a été organisée par InterNICHE en Iran, en Ouzbékistan et au Kirghizstan entre avril et juin 2012. Couronnée de succès, cette action de deux mois a associé des séminaires, des expositions multimédia et diverses rencontres. Elle a constitué la première exposition de grande envergure aux alternatives de remplacement dans des pays relativement isolés du reste du monde et réputés pour mener de dures expériences sur les animaux.



Le bénéfice combiné d'une longue expérience, acquise lors de nos nombreuses années d'actions en Russie et en Ukraine, du développement de nouvelles ressources et de l'obtention de nouveaux financements, a permis à InterNICHE de mener des actions novatrices dans ces nouveaux pays. Nick Jukes, coordinateur du réseau InterNICHE, et Dmitry Leporsky, correspondant national d'Inter-

NICHE pour l'Ukraine, ont coorganisé des séminaires de 1 ou 2 jours avec des universités à travers l'Ouzbékistan et le Kirghizstan, présentant en théorie et en pratique les alternatives à des publics d'enseignants et d'étudiants nombreux (jusqu'à 170 personnes par événement). Ils ont également rencontré les doyens et les recteurs pour évoquer la mise en place des collaborations.

Les accords officiels signés avec des facultés et des départements d'universités en Russie et en Ukraine ces dernières années ont permis à ce jour de remplacer annuellement plus de 50 000 animaux par des alternatives. La possibilité d'accords similaires a été étudiée avec les responsables d'universités ouzbeks et kirghizes. À chaque fois s'est naturellement posée la question de comment obtenir les logiciels, le matériel de simulation et les mannequins présentés. Des exemplaires de matériel de remplacement ont été offerts à la fin des rencontres, tandis que des listes de souhait ont été établies pour pouvoir remplacer les dissections et les expériences sur les animaux par des alternatives.

Des fonds supplémentaires sont nécessaires pour permettre au réseau InterNICHE de poursuivre son activité dans ces deux pays, ainsi qu'en Iran. Ces fonds permettront de financer les coûts logistiques associés à la campagne, tels que les déplacements. Ils serviront également à acheter, dupliquer et parfois traduire les alternatives permettant de remplacer directement l'emploi délétère des animaux. Ces fonds contribueront également à couvrir les dépenses de base nécessaires à la poursuite de toutes les activités d'InterNICHE.

En complément des comptes rendus en ligne sur nos actions en Iran, Ouzbékistan et Kirghizstan, nous sommes heureux d'annoncer la signature d'un accord entre InterNICHE et DAAE (Doctors Against Animal Experiments Germany) d'une part, et l'ensemble de la faculté de médecine de l'université slave russo-kirghize du Kirghizstan d'autre part, dans le but de mettre fin aux expériences sur les animaux et de les remplacer par des alternatives. Des négociations sont toujours en cours pour signer un accord similaire avec le département de physiologie normale de l'académie de médecine de Tashkent.

Afrique du Sud et Kenya

Divers événements sur les alternatives dans le domaine de l'enseignement, de la recherche et de l'expérimentation se sont tenus durant plus d'une semaine en Afrique du Sud, en août 2012. Organisés conjointement par InterNICHE et la fédération nationale des sociétés de protection des animaux (NSPCA), ces événements représentent la première action majeure en faveur des alternatives dans ce

pays. Nick Jukes, coordinateur du réseau InterNICHE, et l'équipe des NSPCA ont été rejoints par deux experts de la recherche et de l'expérimentation : le Dr. Barbara Grune, de l'institut fédéral allemand sur l'évaluation des risques (BfR) et le Dr. André Ménache.

Des ateliers, organisés à l'université de Prétoria, ont été suivis par des séminaires dans les universités de six autres villes du pays.



Une exposition multimédia a permis de donner accès à près de 100 outils d'apprentissage dans diverses disciplines, nombre d'entre elles provenant du tout nouveau système de prêt d'alternatives mis en place par le NSPCA et InterNICHE en Afrique du Sud. Les délégués ont pu tester des logiciels fonctionnant en réseau sur 50 ordinateurs. Une démonstration en direct de techniques laparoscopiques a permis de démontrer le potentiel d'outils de formation sophistiqués en vue de former les chirurgiens et de remplacer les expériences sur les animaux. Des organes d'origine éthique spécialement préparés ont été perfusés au moyen du système POP (Pulsating Organ Perfusion) fabriqué par Optimist et un équipement laparoscopique complet ont permis de faire la démonstration pratique de différentes procédures cliniques et outils chirurgicaux. Les organes provenaient d'un chien de compagnie euthanasié pour raisons médicales, conformément à la politique d'InterNICHE sur les méthodes de remplacement.

Lors de l'atelier sur l'emploi d'alternatives dans la recherche et l'expérimentation, également organisé par InterNICHE, le Dr. Barbara

Grune a présenté les alternatives dans ce domaine et passé en revue la nouvelle législation en matière d'expérimentation animale, parmi laquelle la nouvelle Directive européenne 2010/63/UE. Madame Grune a également présenté les travaux du consortium AXLR8 (prononcer : « accelerate »), dont les efforts visant à accélérer le passage à une approche basée sur la toxicité pour évaluer la sécurité chimique. Enfin, elle a détaillé le financement des actions de R&D et de validation des alternatives et commenté les diverses ressources documentaires et techniques disponibles dans le monde pour une recherche fiable d'alternatives à l'expérimentation animale.

Le vétérinaire André Ménache s'est intéressé à l'utilisation de modèles animaux et des recherches fondées sur l'homme à l'heure de la médecine personnalisée. Il a évoqué les comités d'éthique et leur efficacité, en plaidant pour la mise en place d'un terrain de jeu équitable, et a remis en question le recours à des animaux sensibles dans le domaine de la recherche fondamentale, en suggérant qu'il était peut-être temps de passer à un niveau supérieur.

Site web d'InterNICHE (I) : une sélection d'articles en version intégrale

La base de données d'études d'InterNICHE, une base documentaire en accès libre offrant des références et des abrégés d'articles scientifiques sur l'éducation éthique, y compris les alternatives à l'expérimentation animale, propose désormais en téléchargement public une sélection d'articles en version intégrale. Il est ainsi possible de télécharger au format PDF des études publiées dans des revues telles que ATLA, ALTEX et AATEX, ainsi que les comptes-rendus de travaux des congrès mondiaux sur les alternatives et l'utilisation des animaux en sciences de la vie (World Congresses on Alternatives and Animal Use in the Life Sciences).

Cette base de données comporte plus de 800 études et prévoit d'en ajouter plus de 1600. Les thèmes abordés sont très divers : innovations technologiques, retours d'expérience de mise en œuvre, évaluations, études comparatives, éducation, et autres. Les études peuvent

offrir des informations précieuses sur divers sujets tels que les objectifs éducatifs, les programmes non écrits, l'objection de conscience, les cours de physiologie alternatifs, la formation à la microchirurgie et l'haptique (le toucher). Il est également prévu d'inclure des travaux portant sur les méthodes éthiques de recherche et d'expérimentation, par exemple la toxicologie in vitro.

Site web d'InterNICHE (II) : nouveaux témoignages d'étudiants objecteurs de conscience

Deux nouveaux témoignages d'objection de conscience étudiante, par le Dr Lisa Elsner et le Dr Anya Yushchenko, sont en ligne depuis le mois d'octobre. Toutes deux désormais vétérinaires professionnelles, les docteurs Elsner (Australie) et Yushchenko (Ukraine et Canada) décrivent leurs actions réussies en tant qu'étudiantes contre l'emploi délétère des animaux et les stratégies employées pour mettre en œuvre des alternatives éthiques et progressistes, notamment une approche alternative visant à pratiquer sur de véritables animaux malades, et non sur des animaux de laboratoire en phase terminale, pour acquérir des compétences cliniques et chirurgicales lors de la formation vétérinaire. Leurs témoignages viennent se rajouter à ceux déjà recueillis sur le site – plus de vingt à ce jour.

Panvet et Colama

InterNICHE a participé à Panvet, le congrès influent organisé à Cartagena de Indias, Colombie, en Octobre 2012. Outre les présentations réalisées par InterNICHE sur les alternatives de remplacement, notre réseau a organisé une vaste exposition d'outils logiciels, de matériels et de mannequins en collaboration avec la section sud-américaine de la WSPA et des militants et enseignants mexicains.

L'excellence de l'accueil témoigné à cette première participation d'ampleur à Panvet sur le sujet de la vision et des modalités pratiques d'une éducation éthique reflète l'intérêt croissant des enseignants pour une formation vétérinaire plus humaine et de meilleure qualité. L'exposition multimédia, qui représentait une part importante du programme, a permis de constater des réactions très positives à la possibilité d'une éducation et d'une formation à la fois efficaces et éthiques. InterNICHE a de même participé à Colama, un événement



national en faveur des alternatives au Brésil, en aidant en outre à coordonner le programme.

Nick Jukes,
Co-ordinator InterNICHE

Journal LSCV et publicité

Comme chaque année, nos membres ont été informés des actions en cours par le biais des quatre éditions annuelles de notre journal. Le journal de décembre, qui traitait des abus en matière d'expérimentation animale par les autorités tessinoises, a fait l'objet d'une distribution dans les 85'000 boîtes aux lettres de ce canton.

Plusieurs annonces ont été publiées dans des quotidiens à l'occasion de la campagne sur la constitution genevoise. Une annonce sur deux pages a aussi été publiée dans le mensuel du Parlement européen, dans le cadre des tests sur les animaux pour les produits cosmétiques.



Une campagne d'affichage BARACOM au format F12 contre la fourrure a été menée sur les lignes ferroviaires BLS en novembre et décembre.



Au cours de l'année, nous avons aussi pu placer à tarifs préférentiels des annonces contre l'expérimentation animale ou la fourrure dans les magazines *Elle* et *Paris Match*.



Mailing de nos cartes

Trois mailings de cartes peintes par l'artiste Hans Hofstetter (WABU) ont été effectués comme chaque année, en février à 62'000 exemplaires puis en juin et septembre à 30'000 exemplaires.

Nous vous rappelons que ce mailing vous est aussi envoyé à titre de Membres. Pour cette raison, nous joignons depuis 2008 un deuxième bulletin de versements dans nos mailings. Le premier (CP n°01-20089-8) est destiné aux personnes souhaitant nous faire un don tout en restant « anonyme », ce qui est le souhait d'un certain nombre de donateurs. Le deuxième (CP n°12-2745-6) vous permet de nous faire un don nominatif ou de vous acquitter de votre cotisation annuelle. Ce deuxième CP étant géré directement par la Ligue, merci de l'utiliser de préférence. Il nous facilite notamment la tâche pour rédiger les attestations qui vous permettent de déduire vos dons de votre déclaration fiscale.



Aide aux refuges et campagne de castration

La Ligue soutient chaque année une vingtaine de refuges ou centres de soins pour animaux, et finance des campagnes de castration et stérilisation de chats errants. En 2012, le montant consacré à ces actions a été de Fr 64'971.05 dont Fr 11'290.- pour les campagnes de castration et prise en charge de frais vétérinaires. Toutes ces aides sont délivrées après discussion de chaque cas et approbation de la majorité des membres du Comité national. La plupart des aides sont octroyées à des refuges connus de longue date, pour lesquels la Ligue peut assurer la bonne utilisation des dons perçus. Suzann Karagöz s'occupe également depuis de nombreuses années de la campagne de stérilisation et castration de chats errants du canton de Genève. Les animaux sont castrés et marqués à l'oreille avant d'être relâchés sur leur lieu de capture, puis régulièrement nourris par la suite. En maintenant une population stable de chats sauvages dans un lieu défini, on tente ainsi d'éviter leur prolifération et au final, leur euthanasie ou abattage, comme cela se pratique dans de nombreux cantons par des gardes chasse ou chasseurs privés. Outre Genève, les aides octroyées par la Ligue pour les campagnes de stérilisation concernent principalement les cantons de Neuchâtel, Tessin et Valais. Depuis plusieurs années, la LSCV n'engage plus de fonds à l'étranger pour soutenir des refuges ou campagnes de castration et stérilisation, en raison des difficultés à suivre les projets et à contrôler l'utilisation des dons.

Bus itinérant et stands

Notre bus s'est rendu en 2012 dans les cantons de Fribourg, Soleure, Berne, Saint-Gall, Vaud, Zürich, Neuchâtel, le Valais et Zoug. Cette activité avait démarré début 2011 et Achim en assurait l'organisation. En automne 2012, Achim a souhaité mettre fin à cette activité pour des raisons personnelles. Nous le remercions sincèrement pour son engagement et lui souhaitons le meilleur pour sa nouvelle vie ! D'autres stands tels qu'ANIMALIA les 20 et 21 octobre dans la ville de Lausanne ont aussi été tenus par la Ligue. Le dernier a eu lieu à Genève le 24 novembre. **Que tous les bénévoles ayant participé à ces stands soient remerciés pour leur dévouement et leur disponibilité. Un remerciement particulier à Damian, Sylvie, Paul et Oriane.**



Conclusion

Cette année encore, bien que notre pays dispose d'une législation plutôt évoluée pour la protection des animaux, de nombreux abus ont été constatés. On nous reproche parfois d'en faire trop pour les animaux, ou de ne rien faire pour améliorer le sort de l'humanité. C'est une affirmation un peu facile, qui émane bien souvent de personnes qui ne font elles-mêmes rien en faveur de leurs semblables. L'homme et l'animal ne sont pas dissociables et la souffrance des uns est aussi insupportable que celle des autres. Mais sans possibilité de se défendre ou de se protéger, l'animal est souvent la première victime de l'exploitation ou de la cruauté de certains hommes. Notre engagement à défendre et à protéger les plus faibles est toujours aussi vif, et toutes nos actions ne seraient pas possibles sans le soutien constant, moral et financier de chacun de nos membres ou donateurs. Que toutes et tous soient ici chaleureusement remerciés pour leur engagement.

Max Moret, Président